



DU ADMINISTRATION, GESTION ET DEVELOPPEMENT DES ASSOCIATIONS

Responsable pédagogique François OUSSET	Ingénieur de formation Laurent JAILLET	Secrétariat pédagogique Florence Wakrim
---	--	---

OBJECTIFS

Pour un salarié, il s'agit :

- * d'acquérir des compétences professionnelles facilitant l'administration, la gestion et le développement d'une structure associative. De mieux appréhender l'environnement externe (réglementaire, politique et économique) ainsi que le fonctionnement interne de l'association.
- * de concevoir et mettre en œuvre une démarche stratégique et de gestion de projets.

Pour une association, il s'agit :

- * d'acquérir les démarches et les outils facilitant la recherche de financements pour l'association ainsi qu'un savoir-faire pour générer, développer et pérenniser des partenariats publics et privés.
- * d'acquérir un savoir-faire en matière de gestion comptable, financière et fiscale d'une association ; de mieux manager les ressources humaines au sein de l'association ; d'utiliser les principaux outils informatiques pour réaliser, valoriser et faciliter la gestion et le développement de l'association

PUBLIC

- Salariés d'associations (administrateur, secrétaire, animateur, assistant, directeur, coordinateur, etc.)
- Dirigeants associatifs
- Bénévoles d'associations
- Professionnels qui travaillent en relation avec le secteur associatif
- Tous les secteurs associatifs sont concernés : humanitaire, social, éducation, formation, insertion, sport, culture, loisir, etc.)

PRE-REQUIS

- Il faut être titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme de niveau IV ou justifier d'une expérience professionnelle (dérogation possible en fonction de l'expérience du candidat). Par ailleurs, il est indispensable pour les participants de faire partie d'une association (à titre salarié ou bénévole), laquelle servira de support au mémoire professionnel
- Possibilité de VAP (aussi dénommée VA85) pour les personnes qui ne sont pas titulaires d'un niveau IV

FORMATEURS

- Professionnels des collectivités territoriales et de l'Etat (Conseil Régional, DRJSCS, URSSAF, DRFIP).
- Professionnels spécialistes du secteur associatif (juriste, avocat, comptable, webmaster, etc.)
- Bénévoles passionnés et engagés dans une association
- Enseignants-chercheurs universitaires

ORGANISATION DE LA FORMATION

- Durée de la formation : 174 h sur 20 jours de cours (dont 6 h d'examens)
- Lieu de la formation : UFR STAPS Dijon
- Rythme de la formation : 3 jours par mois d'octobre à mai

	heures étudiants		
	CM	TD	TP
ENVIR & ADMI	10	10	
INFORMATIQ	7	7	
PROJETS	16	24	
GESTION	7	7	
FINANCEMENTS	15	15	
GRH	10	26	
METHODOLOGIE & MÉMOIRE	7	7	
Tutorat et coaching	0	21	

PEDAGOGIE

- Travaux dirigés de mise en situation
- Travaux pratiques et collaboratifs
- Tutorat individualisé
- Cours magistraux

MOYENS TECHNIQUES

- Salles de cours dotées de vidéoprojecteurs
- Salle interactive spécifique aux travaux de groupe
- Salle informatique en libre service
- Connexion wifi

SELECTION PEDAGOGIQUE ET RECRUTEMENT

Avant d'être sélectionné

- Téléchargement du dossier de candidature pédagogique :
<http://ufr-staps.u-bourgogne.fr/component/content/article/27/103-du-agda.html>
- Transmission du dossier de candidature pédagogique au responsable pédagogique
- Recherche active d'un financement (sans attendre l'acceptation pédagogique).

Après acceptation pédagogique :

- Téléchargement du dossier d'inscription administrative :
<http://www.u-bourgogne-formation.fr/-Administration-Gestion-et-.html>
- Inscription administrative auprès du SEFCA à la Maison de l'Université
- Le SEFCA envoie les documents qui permettent le montage du dossier de financement
- L'entreprise transmet les documents à son OPCA
- Admission effective le jour de l'accord de prise en charge (selon capacité d'accueil)

MODALITES D'EVALUATION ET SANCTION DE LA FORMATION

Le DU Administration, Gestion et Développement des Associations est validé lorsque l'étudiant obtient au moins 10 à la soutenance de son mémoire. Une session de rattrapage est organisée.

DROITS D'INSCRIPTION ET FRAIS PEDAGOGIQUE

Le coût est de 3132€ plus les droits d'inscription universitaire (env.195€).

Cette formation est éligible à l'ensemble des dispositifs de financement de la FPC. Pour tout renseignement concernant une prise en charge par un organisme, vous voudrez bien prendre contact avec le SEFCA (laurent.jaillet@u-bourgogne.fr)

COMPETENCES ACQUISES ET DEBOUCHES

- s'approprier le fonctionnement règlementaire et la gouvernance associative en vue d'optimiser et faciliter le fonctionnement interne de l'association.
- Accéder à un ensemble de ressources et d'experts du monde associatif en vue de rendre l'association plus réactive et plus autonome.
- Générer, développer, diversifier et pérenniser des partenariats publics et privés en vue d'optimiser les ressources financières de l'association pour la rendre plus indépendante.
- Utiliser les techniques issues du marketing et de la communication afin d'établir un plan de développement de l'association cohérent et efficace.
- Appréhender les droits et devoirs de l'employeur et du salarié, la politique salariale associative ainsi que les aides à l'emploi en vue de faciliter le cheminement de la création à la pérennisation de l'emploi associatif.
- Comprendre le régime comptable, financier et fiscal d'une association en vue de respecter la réglementation et afin d'optimiser la gestion budgétaire.
- Utiliser des outils informatiques performants en vue de réaliser et faciliter les tâches courantes de l'association.
- Réaliser et présenter une étude professionnelle sur un thème utile au développement et/ou au management d'une association.
- S'initier aux logiciels numériques libres, utiliser les outils collaboratifs et les réseaux sociaux au service de l'action associative

Les compétences acquises contribuent à professionnaliser l'ensemble des acteurs du monde associatif (dirigeants, bénévoles et salariés) à travers l'acquisition d'un réseau, d'outils et techniques, de connaissances et de savoirs faire. Ceci va favoriser l'ouverture d'une vraie fenêtre sur la pratique professionnelle du candidat, la questionner et lui permettre finalement d'appréhender les orientations futures à lui donner. Les débouchés se situent ainsi dans l'ensemble des métiers associatifs : secrétaire, comptable, gestionnaire, manager, administratif, conseiller, éducateur, agent de développement, assistant, employé, responsable, technicien ou adjoint. Tous les secteurs associatifs sont concernés : culture et communication, développement économique, développement rural, éducation, environnement, développement durable, insertion par l'activité économique, défense des droits et des causes, solidarité internationale et humanitaire, sport, tourisme, social, médico-social, sanitaire, etc.